

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du Jeudi 25 Mai 2023**

**Présents** : -Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : Mr Yohan HANON excusé.

**Secrétaire** : -Mr Jean-Claude MILLAMON.

**1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 6 AVRIL 2023 et approbation par le Conseil Municipal**, Mr le Maire présente quelques remarques sur les points abordés ce jour-là :

a. Le Centre de Loisirs des Vacances de Pâques a été organisé du 17 au 21 Avril 2023 à Nielles les Bléquin pour 18 enfants.

b. Le coût pour la pose d'une caméra de vidéo-surveillance supplémentaire (parking local technique) est de 590€.

**2) L'ordre du jour est relu :**

**a) Modernisation de la cimenterie EQIOM à LUMBRES** : Mr le Maire rappelle qu'une enquête d'utilité publique se déroule du 24 Avril au 25 Mai 2023. Celle-ci concerne la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une unité modernisée de fabrication de clinker et ciment par la Sté EQIOM .Il a donné la parole à Mme Claudine Morville, 1ere Adjointe, pour la présentation du projet vu lors de la visite de la cimenterie.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un avis favorable à ce projet de modernisation. Cependant l'utilisation du transport ferroviaire serait à envisager afin de limiter le nombre de camions.**

**b) Projet de « Réserve de biosphère du Marais Audomarois-Aa-Hem-Flandre »** : Mr Le Maire donne le compte-rendu de la réunion d'information qui s'est déroulée à Nielles les Bléquin ce lundi 22 Mai.

Etant donné que la réserve de biosphère ne constitue en aucune manière, une protection réglementaire ou une mesure contraignante supplémentaire ; qu'elle a pour objet principal d'assurer le développement économique et social du territoire en respectant la nature et la culture locale, que la désignation de « réserve de biosphère » par l'UNESCO est donnée pour une période de 10 ans renouvelable, il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :-prendre acte de la valeur patrimoniale du périmètre de projet arrêté à 111 communes et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie enjeux écologiques, économiques et sociaux ;-de se prononcer favorablement pour ce classement au programme MAB de l'UNESCO ;de délibérer favorablement pour que le Syndicat Mixte du Parc Naturel régional des Caps et Marais d'Opale soit le « coordonnateur local » et soutenir toutes ses démarches d'échanges et de partenariats.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter toutes ces propositions dans le cadre de ce projet de biosphère.**

**c) Centre de Loisirs du 10 au 31 JUILLET 2023** : Mr le Maire donne à l'assemblée les modalités d'organisation de ce centre. Cette année les petits (3-8 ans) seront accueillis à l'école J Fauviau de NIELLES les BLEQUIN et les grands (9 -15 ans) à la salle « A SAUVAGE » de SENINGHEM. Un directeur a été recruté : Mr Valentin SCHRIVE. Il n'y aura pas de navettes entre les deux sites. Le thème de cette année est : « Voyages autour du Monde ». Une garderie sera ouverte de 8h à 9h et de 17h à 18h. Les tarifs de l'année dernière seront reconduits.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modalités.**

**d) Fête Communale des 29/30/31 juillet 2023 :** Les animations habituelles sont reconduites : randonnée, brocante, repas campagnard, feu d'artifice, fête du centre, attractions foraines,....

**e) Questions diverses :**

1. Les chapiteaux seront installés le Jeudi 1<sup>er</sup> Juin **pour la Fête des Voisins.**

2. **La fête du RPI** se déroulera **le Dimanche 2 Juillet** sur la journée. Un livre sera offert par les 3 municipalités à chaque élève.

3. Le nouveau marquage **de la ligne blanche de l'allée piétonne**, rue principale **est estimé à 2911 €**. Il sera éventuellement réalisé en Septembre, en même temps que la signalétique de la liaison douce .

4. Le second devis **de restauration de la toiture de la Chapelle** est toujours en attente.

5. Si les appels d'offres pour la **rénovation de l'école** sont positifs, **le déménagement de l'école sera effectué dès le lundi 10 JUILLET** afin de permettre un démarrage des travaux le plus rapidement possible. Une subvention de 110 000 € a été obtenue dans le cadre des « Fonds Verts ». Pour rappel, les 3 classes seront transférées dans la salle « A SAUVAGE » pour une durée de 8 à 10 mois. Dans l'attente du versement des subventions qui s'effectue à la fin des travaux, **un prêt relais** sera à négocier au dernier trimestre 2023.

6. Un second devis pour le **remplacement des 2 portes de la mairie** a été obtenu. Des précisions seront demandées avant décision.

7. Cette année, **le repas des Aînés** prévu **début Octobre**, devra être organisé à l'extérieur. Mr le Maire contactera plusieurs établissements qui organisent ce type de réception. Un covoiturage sera mis en place.

8. Le 22 Juillet, des **voitures anciennes** traverseront le village.

9. Une réunion du Conseil municipal est programmée le **Vendredi 9 Juin** pour désigner les **délégués aux Elections Sénatoriales** du 24 Septembre 2023

Vu, le Maire.      C TELLIER.